

VŒU

Solidarité avec les Rohingyas

LE CONSEIL,

présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
par 34 voix pour et 10 abstentions

Au Myanmar (Birmanie), les Rohingyas, minorité musulmane qui compte environ un million de personnes, sont victimes de violentes discriminations. Ils sont toujours considérés comme apatrides, alors qu'ils vivent en Birmanie depuis des générations.

Des générations qui ont vécu depuis des dizaines d'années tueries de masse, humiliations, viols, arrestations, vols de terres, travaux et déplacements forcés. Des exactions qui depuis 1942 ont déjà poussé à l'exil de centaines de milliers de Rohingyas.

En juillet dernier, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix et Première ministre, refusait l'entrée sur le territoire birman aux trois enquêteurs de l'ONU qui devaient évaluer les violations des droits de l'homme perpétrées par l'armée birmane.

Le 25 août 2017, l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan (Arsa), un groupe rebelle, a attaqué 30 postes de police tuant une douzaine de policiers avant d'être abattus. A la suite de ces attaques, l'armée birmane a lancé une violente campagne de représailles sur la population civile rohingya.

Depuis cette date, les exactions de part et d'autre ont poussé environ 436 000 personnes à fuir, plongeant aussi le sud du Bangladesh voisin dans le chaos. De fait, l'ONU se prépare à l'éventualité d'un afflux de près de 700 000 réfugiés.

Parallèlement, l'Union européenne négocie avec la Birmanie un accord de protection des investissements qui devrait être un levier puissant pour contraindre le gouvernement birman à faire cesser la répression et les massacres.

Considérant qu'en termes humanitaires, cette situation est particulièrement inquiétante. L'ONU considère, en effet, que les exactions de l'armée birmane et des milices bouddhistes contre cette minorité musulmane relèvent de l'épuration ethnique.

Considérant qu'en termes de droit, les meurtres, les déportations ou les transferts forcés de population constituent des crimes contre l'humanité.

Considérant qu'en termes de solidarité internationale, Ivry, Ville messagère de la paix, est fidèle à sa tradition de fraternité avec les plus démunis(e)s.

Le Conseil Municipal appelle :

- A la fin des violences et des exactions perpétrées sur les populations civiles.
- À la présence d'observateurs onusiens au Myanmar qui puissent assurer le respect des droits humains et du droit international humanitaire.
- À la délivrance du statut de citoyenneté à la minorité rohingya et garantir à la population rohingya le droit de vivre sur ses terres et de circuler librement.
- A geler les négociations de l'accord de protection des investissements UE-Birmanie jusqu'à l'arrêt total des persécutions et l'entrée en Birmanie de la mission des Nations-Unies.

Et décide :

- De faire un don de 1 500 euros au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), à la suite de l'appel de fonds lancé par cette institution¹.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 OCTOBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 26 OCTOBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 OCTOBRE 2017

¹ https://donate.unhcr.org/fr-fr/rohingya?gclid=Cj0KCQjwsNfOBRCWARIsAGITapaYyklfbofYRFZkP8Vgw223VbfyIQ9DeNDqyzvys3ZNT0rm1hGt3lkaAi1HEALw_wcB&gclsrc=aw.ds

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Subvention exceptionnelle au Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations-Unies (UNHCR)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

considérant que suite à l'attaque perpétrée le 25 août dernier par l'Armée du Salut des Rohingyas de l'Arakan (ARSA), groupe rebelle Rohingyas, contre 30 postes de police, l'armée birmane a lancé une violente campagne de représailles contre la population civile Rohingya,

considérant que ces événements ont d'ores et déjà poussé plus de 400 000 personnes à fuir et que l'afflux de réfugiés pourrait atteindre 700 000 personnes selon l'ONU,

considérant qu'en termes de solidarité internationale, Ivry, ville messagère de la paix, inscrit son action dans une tradition de fraternité avec les plus démunis,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 43 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies (UNHCR).

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 OCTOBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 26 OCTOBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 OCTOBRE 2017